



Le nouveau modèle de Validation

Atelier régional, 3 mars 2021



La norme mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières.

Ordre du jour

1. Introduction de Mme Awa Coll-Seck, membre du Conseil d'administration
2. Changements clés
3. Méthodologie et notation
4. Conséquences de la Validation
5. Procédure de Validation
6. Nouveaux modèles de collecte de données
7. Implications pour la mise en œuvre
8. Questions et réponses

Nouvelles dates de Validation

2021

- 1er juillet : Guinée, Sénégal
- 1er octobre : Mali, Tchad

2022

- 1er janvier : RDC
- 1er avril : Côte d'Ivoire
- 1er juillet : République du Congo
- 1er octobre : Niger

2023

- 1er janvier : Burkina Faso, Madagascar
- 1er avril : Cameroun
- 1er juillet : Mauritanie, Togo
- 1er octobre : RCA

Pourquoi valider les pays?

Assurer

- la crédibilité en examinant régulièrement si les exigences de la Norme ITIE ont été respectées et
- que la mise en œuvre réponde aux priorités nationales.

Changements clés

1. Plus de nuance dans la notation et plus de poids accordé à l'impact de la mise en œuvre
2. Plus de responsabilités pour le GMP et le secrétariat national dans la préparation à la Validation
3. La Validation renforce la mise en œuvre

Méthodologie plus nuancée

- Évaluation des critères techniques et de l'objectif sous-jacent
- Trois composantes générales
- Notation numérique des sous-exigences
- Points supplémentaires pour l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre

Double approche

Nouveau: La réalisation de l'objectif général sous-tendant chaque exigence

+

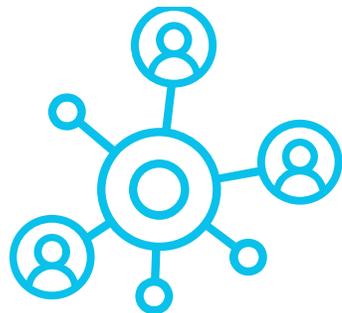
une évaluation technique des progrès dans la mise en œuvre de tous les aspects d'une

exigence



Exploration et production	
Dispositions de l'ITIE	Orientations pour les évaluations de Validation
Activités d'exploration Exigence ITIE 3.1.	L'objectif de cette exigence est d'assurer l'accès public à un aperçu du secteur extractif dans le pays ainsi qu'à son potentiel, y compris les activités de prospection récentes, en cours ou prévues.
	<p>Il est attendu de la Validation qu'elle montre la mesure dans laquelle les aspects exigés et encouragés de l'exigence sont traités. La Validation devra également évaluer si l'objectif de l'exigence est rempli, sur la base des divulgations et des points de vue des parties prenantes.</p> <p><u>Divulgations exigées</u></p> <p>Il est attendu de la Validation qu'elle décrive si une vue d'ensemble des industries extractives a été fournie, y compris toutes les activités d'exploration significatives (3.1)</p> <p><u>Divulgations encouragées</u></p> <p>Il est attendu de la Validation qu'elle documente les divulgations publiques et les discussions du Groupe multipartite portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un bref historique des industries extractives ;• Des informations sur les réserves ;• Des informations sur d'autres réserves et produits extractifs constituant

Trois composantes



Engagement des parties prenantes

Exigences de l'ITIE 1.1 à 1.4

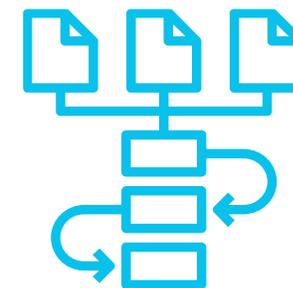
Participation des collèges et supervision du Groupe multipartite



Transparence

Exigences 2 à 6 de l'ITIE

Mise en oeuvre des exigences de divulgation



Résultats et impact

Exigences 1.5 et 7 de l'ITIE,

Réalisation des priorités nationales et contribution au débat public.

Comment l'ITIE évalue les progrès

Exigences 1.1 - 1.4

--



Engagement des parties prenantes

Exigences 2 - 6

--



Transparence

Exigences 1.5 & 7

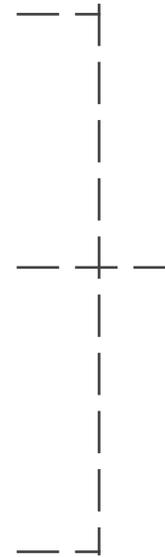
--



Résultats et impact

Évaluation des Exigences ITIE

Scores des composantes



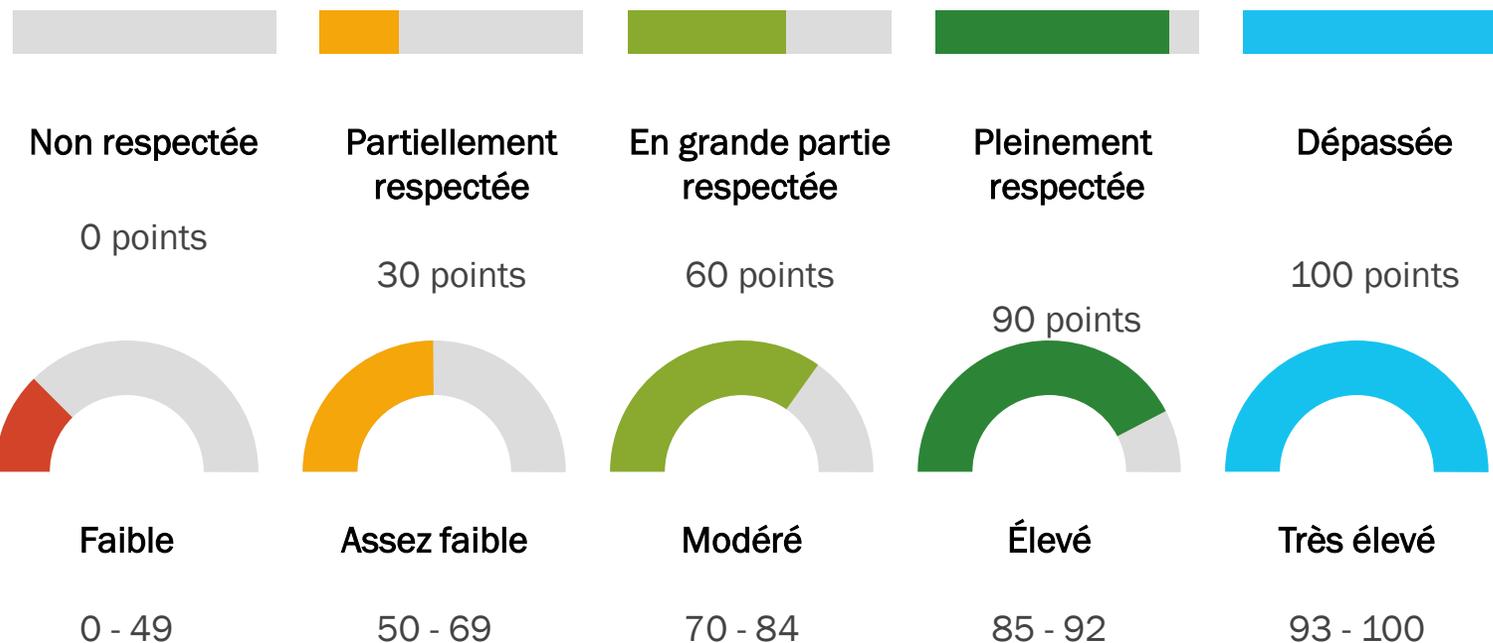
Score général



Résultats de la Validation

Évaluation des Exigences ITIE

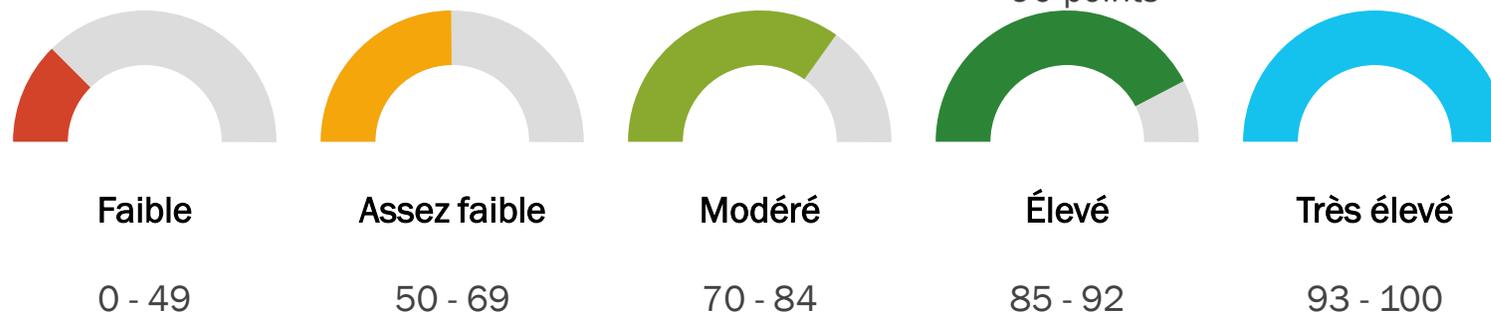
La Validation évalue dans quelle mesure chaque Exigence ITIE est respectée, à l'aide de cinq catégories.



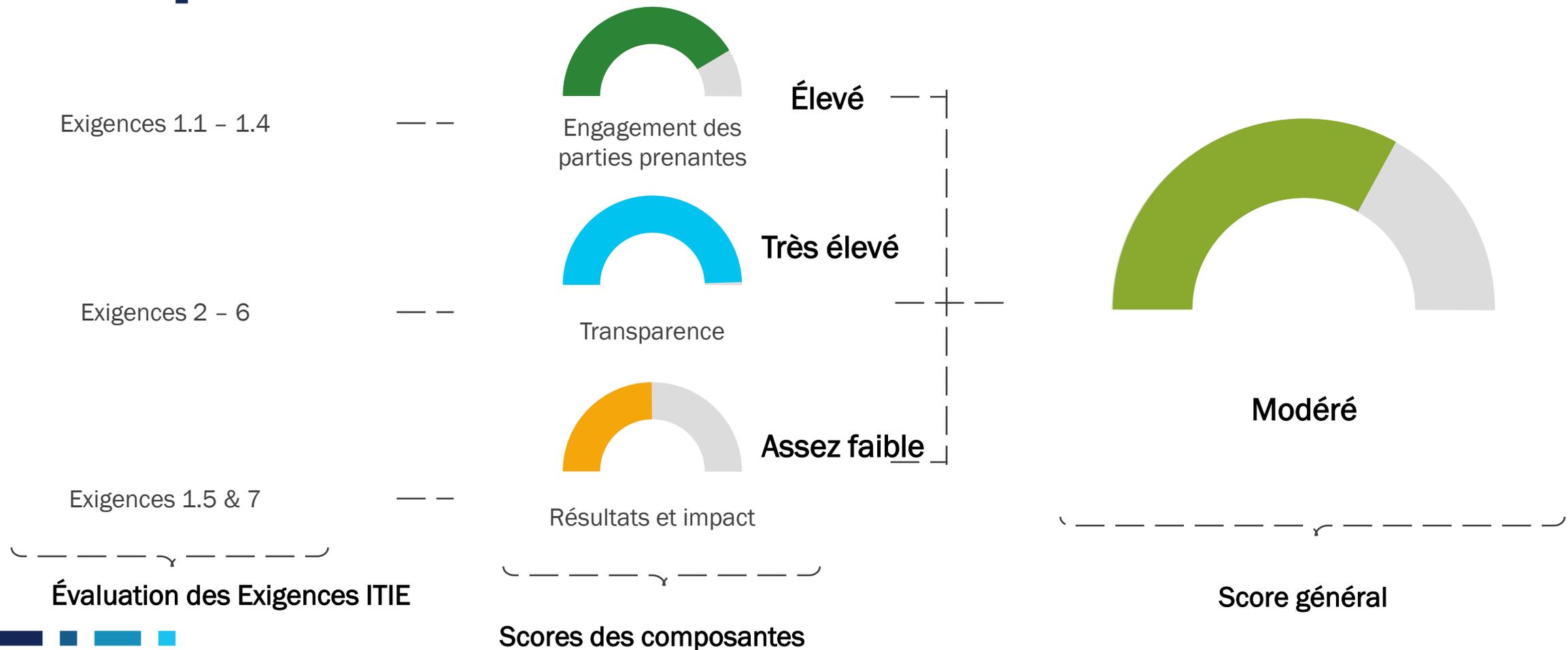
Composantes et score général

Le score d'une composante est la moyenne des points octroyés pour chaque Exigence relevant de cette composante.

Le score général correspond à la moyenne des scores de ces composantes.



Exemple



Évaluation des Exigences ITIE



Scores des composantes

Points supplémentaires pour l'efficacité et durabilité de la mise en œuvre

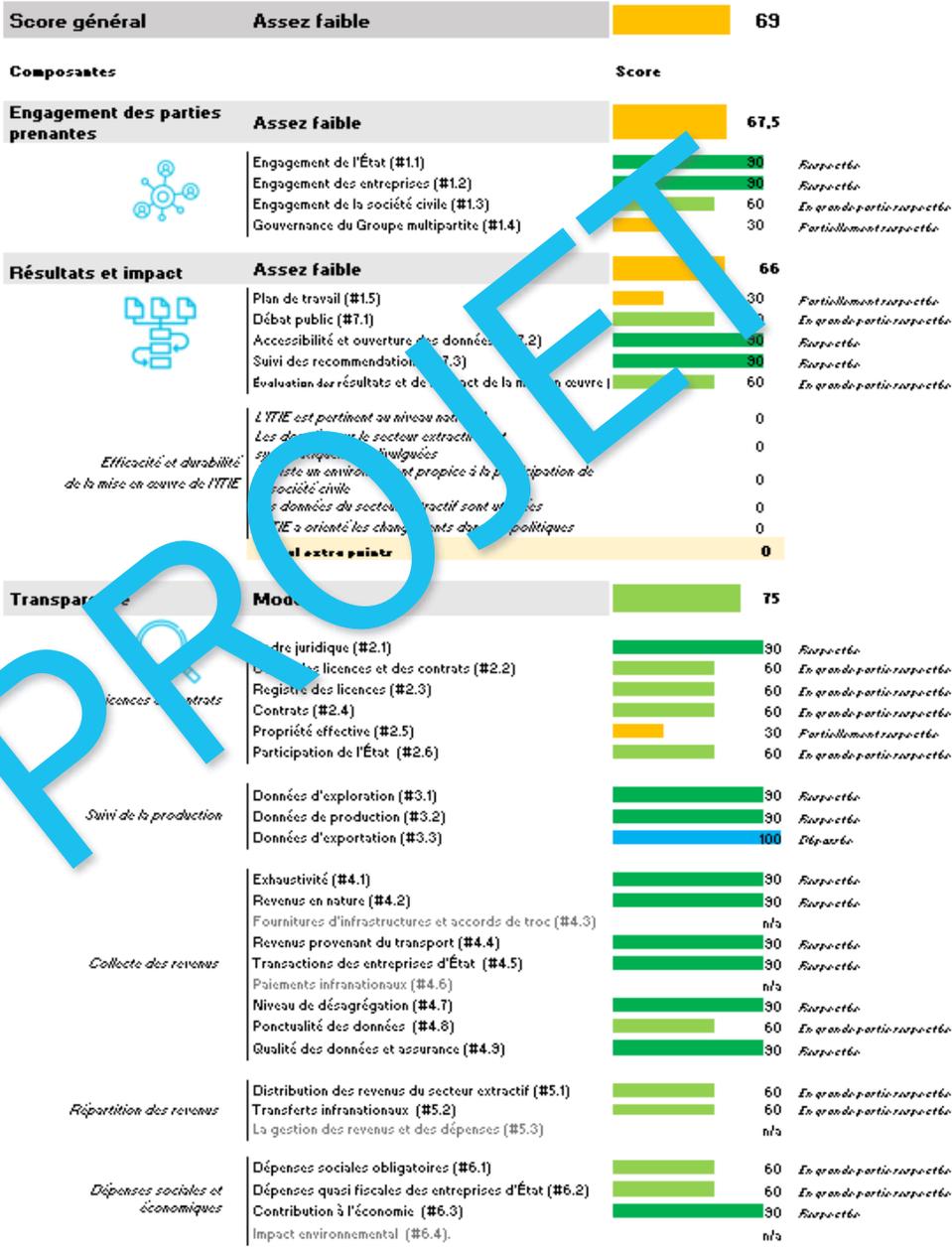
- La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis ou de risques pertinents à la gouvernance du secteur extractif au niveau national 0 / + 0,5 / + 1 point
- Les données sur le secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises. 0 / + 0,5 / + 1 point
- Il existe un environnement propice à la participation citoyenne dans la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées. 0 / + 0,5 / + 1 point
- Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour l'analyse, la recherche et le plaidoyer. 0 / + 0,5 / + 1 point
- L'ITIE a orienté les changements dans les pratiques ou les politiques du secteur extractif. 0 / + 0,5 / + 1 point

Exigences ITIE		Niveau de progrès				
		Aucun progrès	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant	Dépassé
Fiche d'évaluation de la Validation du XXX						
Catégories	Exigences					
Supervision exercée par le Groupe multipartite	Engagement du gouvernement (1.1)					
	Engagement de l'industrie (1.2)					
	Engagement de la société civile (1.3)					
	Gouvernance du Groupe multipartite (1.4)					
	Plan de travail (1.5)					
Licences et contrats	Cadre légal (2.1)					
	Octrois de licences et de contrats (2.2)					
	Registre des licences (2.3)					
	Contrats (2.4)					
	Propriété effective (2.5)					
Suivi de la production	Données sur les activités d'exploration (3.1)					
	Données sur les activités de production (3.2)					
	Données sur les exportations (3.3)					
Collecte de revenus	Exhaustivité (4.1)					
	Revenus en nature (4.2)					
	Accords de troc (4.3)					
	Revenus issus du transport (4.4)					
	Transactions des entreprises d'État (4.5)					
	Paiements directs infranationaux (4.6)					
	Désagrégation (4.7)					
	Ponctualité des données (4.8)					
	Qualité des données (4.9)					
Affectation des revenus	Répartition des revenus (5.1)					
	Transferts infranationaux (5.2)					
	Gestion des revenus et dépenses (5.3)					
Contribution socio-économique	Dépenses sociales obligatoires (6.1)					
	Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (6.2)					
	Contribution économique (6.3)					
	Impact environnemental (#6.4)					
Résultats et impact	Débat public (7.1)					
	Accessibilité des données (7.2)					
	Suivi des recommandations (7.3)					
Résultats et impact de la mise en œuvre (7.4)						
Resultat globale						

← Ancien modèle

→ Nouveau modèle

Dans l'ensemble, [pays] réalise un score d'assez faible pour Engagement des parties prenantes, assez faible pour Résultats et impact, et modéré pour Transparence, au titre de la Norme ITIE 2019.



PROPOSE

[Pays] Validation au titre de la Norme ITIE 2019

en date du xxxx

Dans l'ensemble, [pays] réalise un score d'assez faible pour Engagement des parties prenantes, assez faible pour Résultats et impact, et modéré pour Transparence, au titre de la Norme ITIE 2019.

Décision 202X-XX/BM-XX

Score général **Assez faible**  **69**

Composantes

Score

Engagement des parties prenantes **Assez faible**  **67,5**



Engagement de l'État (#1.1)		90	Respectée
Engagement des entreprises (#1.2)		90	Respectée
Engagement de la société civile (#1.3)		60	En grande partie respectée
Gouvernance du Groupe multipartite (#1.4)		30	Partiellement respectée

Résultats et impact **Assez faible**  **66**



Plan de travail (#1.5)		30	Partiellement respectée
Débat public (#7.1)		60	En grande partie respectée
Accessibilité et ouverture des données (#7.2)		90	Respectée
Suivi des recommandations (#7.3)		90	Respectée
Évaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre (#7.4)		60	En grande partie respectée

Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE	L'ITIE est pertinent au niveau national	0	
	Les données sur le secteur extractif sont systématiquement divulguées	0	
	Il existe un environnement propice à la participation de la société civile	0	
	Les données du secteur extractif sont utilisées	0	
	L'ITIE a orienté les changements dans les politiques	0	

Total extra points **0**

Scénario :
0 points
supplémentaires

[Pays] Validation au titre de la Norme ITIE 2019

en date du xxxx

Dans l'ensemble, [pays] réalise un score d'assez faible pour Engagement des parties prenantes, modéré pour Résultats et impact, et modéré pour Transparence, au titre de la Norme ITIE 2019.

Décision 202X-XX/BM-XX

Score général **Modéré**  **71**

Composantes **Score**

Engagement des parties prenantes **Assez faible**  **67,5**



Engagement de l'État (#1.1)		90	Respectée
Engagement des entreprises (#1.2)		90	Respectée
Engagement de la société civile (#1.3)		60	En grande partie respectée
Gouvernance du Groupe multipartite (#1.4)		30	Partiellement respectée

Résultats et impact **Modéré**  **70,5**



Plan de travail (#1.5)		30	Partiellement respectée
Débat public (#7.1)		60	En grande partie respectée
Accessibilité et ouverture des données (#7.2)		90	Respectée
Suivi des recommandations (#7.3)		90	Respectée
Évaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre (#7.4)		60	En grande partie respectée

L'ITIE est pertinent au niveau national	0,5
Les données sur le secteur extractif sont systématiquement divulguées	1
Il existe un environnement propice à la participation de la société civile	1
Les données du secteur extractif sont utilisées	1
L'ITIE a orienté les changements dans les politiques	1

Total extra points **4,5**

Scénario :
Points
supplémentaires -
change le résultat
global

[Pays] Validation au titre de la Norme ITIE 2019 [que pour illustration]

en date du xxxx

Dans l'ensemble, [pays] réalise un score élevé pour Engagement des parties prenantes, élevé pour Résultats et impact, et élevé pour Transparence, au titre de la Norme ITIE 2019.

Décision 202X-XX/BM-XX

Score général **Assez faible** **87**

Composantes **Score**

Engagement des parties prenantes **Assez faible** **90**



Engagement de l'État (#1.1)	90	Respectée
Engagement des entreprises (#1.2)	90	Respectée
Engagement de la société civile (#1.3)	90	Respectée
Gouvernance du Groupe multipartite (#1.4)	90	Respectée

Résultats et impact **Assez faible** **86**



Plan de travail (#1.5)	100	Dépassée
Débat public (#7.1)	90	Respectée
Accessibilité et ouverture des données (#7.2)	60	En grande partie respectée
Suivi des recommandations (#7.3)	90	Respectée
Évaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre (#7.4)	90	Respectée

<i>L'ITIE est pertinent au niveau national</i>	0	
<i>Les données sur le secteur extractif sont systématiquement divulguées</i>	0	
<i>Il existe un environnement propice à la participation de la société civile</i>	0	
<i>Les données du secteur extractif sont utilisées</i>	0	
<i>L'ITIE a orienté les changements dans les politiques</i>	0	
Total extra points	0	

Même si pas tous les scores sont « élevés », les résultats des composantes et global dans cet exemple sont « élevés » (anciennement « progrès satisfaisant »)

Transparence **Modéré** **86**



Licences et contrats

Cadre juridique (#2.1)	90	Respectée
Octroi des licences et des contrats (#2.2)	90	Respectée
Registre des licences (#2.3)	90	Respectée
Contrats (#2.4)	60	En grande partie respectée
Propriété effective (#2.5)	60	En grande partie respectée
Participation de l'État (#2.6)	90	Respectée

Suivi de la production

Données d'exploration (#3.1)	90	Respectée
Données de production (#3.2)	90	Respectée
Données d'exportation (#3.3)	90	Respectée

Collecte des revenus

Exhaustivité (#4.1)	90	Respectée
Revenus en nature (#4.2)	90	Respectée
Fournitures d'infrastructures et accords de troc (#4.3)	n/a	
Revenus provenant du transport (#4.4)	n/a	
Transactions des entreprises d'État (#4.5)	90	Respectée
Paiements infranationaux (#4.6)	n/a	
Niveau de désagrégation (#4.7)	90	Respectée
Ponctualité des données (#4.8)	90	Respectée
Qualité des données et assurance (#4.9)	90	Respectée

Répartition des revenus

Distribution des revenus du secteur extractif (#5.1)	90	Respectée
Transferts infranationaux (#5.2)	n/a	
La gestion des revenus et des dépenses (#5.3)	90	Respectée

Dépenses sociales et économiques

Dépenses sociales obligatoires (#6.1)	n/a	
Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (#6.2)	90	Respectée
Contribution à l'économie (#6.3)	90	Respectée
Impact environnemental (#6.4)	60	En grande partie respectée

Conséquences de la Validation



Score global
 ≥ 50

Prochaine
Validation
dans 12 à 36
mois



Score global
 < 50

**Le pays est
temporairement
suspendu**
Prochaine Validation
dans 12 à 24 mois

PROGRÈS

Prochaine Validation
dans 12 à 36 mois

AUCUN PROGRÈS

**Le pays est temporairement
suspendu**
Prochaine Validation dans 12
à 24 mois

PROGRÈS

Prochaine Validation dans 12
à 36 mois

AUCUN PROGRÈS

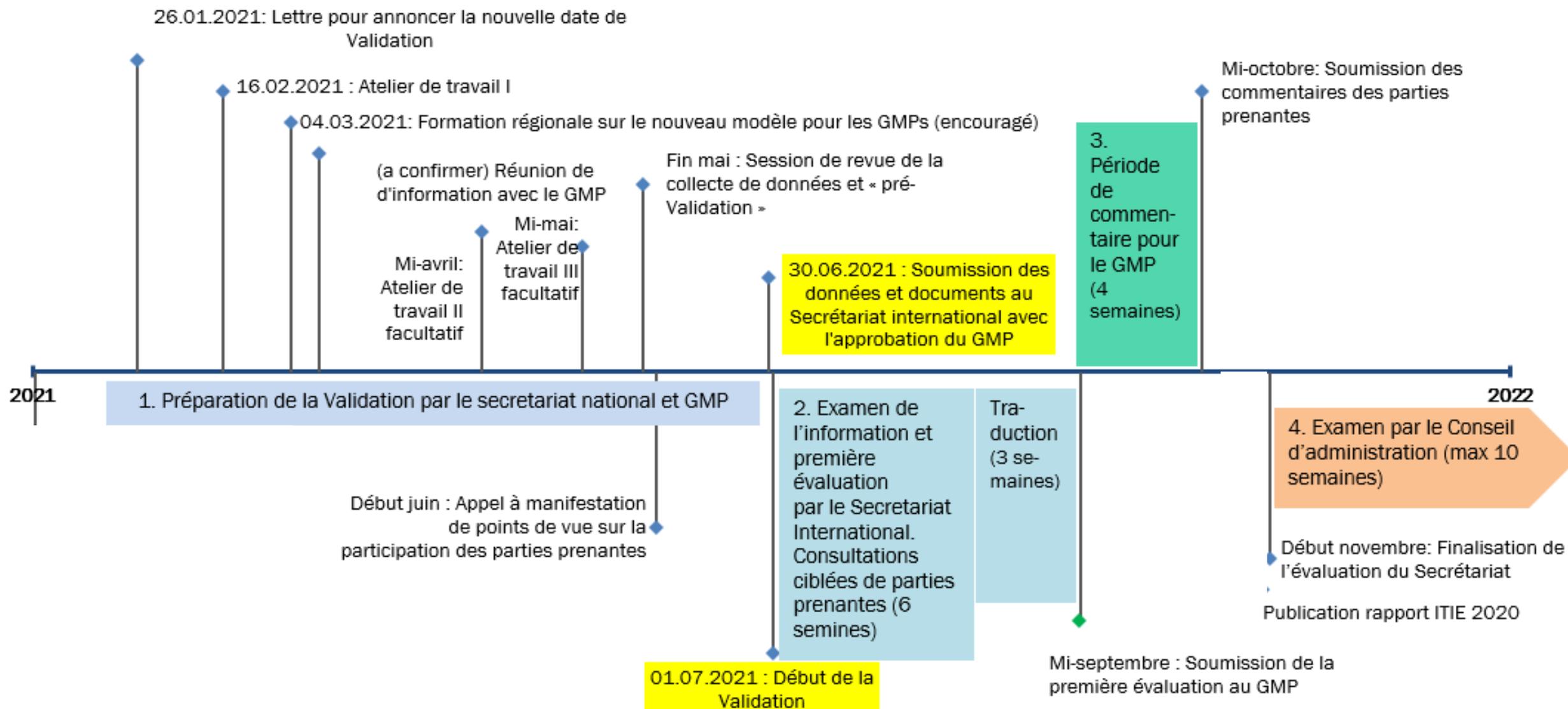
Le pays est radié

Première Validation

Validations suivantes

Procédure de Validation





Guide de Validation

- Utiliser ensemble avec les modèles
- <https://eiti.org/fr/document/2021-guide-validation-itie>

Guide de la Validation de l'ITIE

Adopté par le Conseil d'administration de l'ITIE en décembre 2020.

Le document qui suit fournit une orientation au Conseil d'administration de l'ITIE pour l'évaluation des dispositions de l'ITIE et il clarifie les attentes vis-à-vis des pays de mise en œuvre. Il appartient aux pays de mise en œuvre de démontrer les progrès accomplis et d'en fournir les preuves. Dans certains cas, il existe des informations probantes précises dont le Conseil d'administration de l'ITIE doit prendre connaissance pour s'assurer du respect d'une disposition. Dans d'autres cas, il existe des approches différentes qu'un pays pourrait adopter afin de respecter une disposition de l'ITIE, et ces orientations fournissent ainsi des exemples des types de preuves que le Conseil d'administration de l'ITIE pourrait examiner. Lorsqu'il existe une documentation susceptible d'étayer les conclusions du Conseil d'administration de l'ITIE, des références à ces sources devront être fournies. La source des documents justificatifs doit être clairement indiquée.

Pour les besoins des orientations ci-dessous, les Exigences dans la Norme ITIE sont désignées par « dispositions » afin d'éviter une confusion entre les déclarations qui sont « exigées », « attendues » et celles qui sont « recommandées »/« encouragées ». Lorsque des déclarations sont « recommandées »/« encouragées », les orientations ci-dessous stipulent clairement que les conclusions relatives à la Validation ne doivent pas être prises en compte dans l'évaluation globale de la conformité à la Norme ITIE. Lorsque des déclarations sont « attendues », les orientations ci-dessous énoncent clairement que le Conseil d'administration de l'ITIE devra évaluer les preuves fournies par le Groupe multipartite, mais que les conclusions ne devront pas être prises en compte dans l'évaluation globale de la conformité à la Norme ITIE.

L'évaluation du respect des dispositions de l'ITIE devra être structurée en trois parties, de la manière représentée ci-dessous. La Partie I concerne l'évaluation du suivi du processus ITIE par le Groupe multipartite (Dispositions 1.1 – 1.4). La Partie II concerne l'évaluation du respect des dispositions de l'ITIE en matière de divulgation, y compris en termes de régularité, de ponctualité, d'exhaustivité et de fiabilité des informations fournies (Dispositions 2 – 6). La partie III donne une vue d'ensemble des objectifs de mise en œuvre liés aux priorités nationales relatives aux industries extractives, de l'opinion des parties prenantes quant à la réalisation de ces objectifs, et des possibilités de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'une évaluation plus détaillée des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE (Dispositions 1.5 et 7). Le cas échéant, la Validation peut formuler des recommandations sur les moyens de renforcer la mise en œuvre, notamment pour encourager les divulgations systématiques.

Modèles de collecte de données

<https://eiti.org/fr/document/2021-validation-modeles>

[Pays]

parties prenantes – modèle pour la

[Pays, Période]

L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE

Contenu

Introduction	1
Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE	2
Plan de travail (Exigence 1.5)	2
Suivi des progrès	3
Innovations et impact	4
Partie II: Débat public	5
Données ouvertes (Exigence 7.2)	5
Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)	8
Partie III : Durabilité et efficacité	7
Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP	9

Introduction

Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique sans une sensibilisation du public, une bonne compréhension de la signification des chiffres et un débat public sur l'utilisation efficace des revenus issus des ressources. Les exigences de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer que les parties prenantes sont engagées dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les divulgations de l'ITIE mènent au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public plus large. Il est également capital que les leçons apprises de la mise en œuvre soient suivies d'actions, que les recommandations de mise en œuvre de l'ITIE soient prises en compte et suivies d'action le cas échéant et que la mise en œuvre de l'ITIE se fasse sur une base stable et durable.

Le groupe multipartite peut utiliser ce modèle pour superviser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Lorsque les informations sont facilement accessibles ailleurs, il est suffisant d'inclure un lien vers les documents accessibles au public. Le champ d'application de ce modèle

Exigence 2.3 : Registres des licences					
Objetif de l'Exigence 2.3	Accomplissement de progrès relativement à l'objectif de l'Exigence, pour assurer que le public a accès à des informations exhaustives sur les droits de propriété liés aux gisements et aux projets extractifs.	Un ou deux respect/Partiellement respecté/En grande partie respecté/Pléinement respecté/Non respecté			
Exigence	Comment ces informations sont-elles divulguées?	Où ces informations sont-elles systématiquement divulguées?	Où figurent-elles dans le Rapport ITIE?	Lacunes ou faiblesses identifiées en matière d'exhaustivité, de qualité des données, de désagrégation ou d'accessibilité (par le Groupe multipartite, l'Administrateur Indépendant, d'autres?)	
Secteur minier	Registre des licences pour le secteur minier	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Nom du détenteur de licence :	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Coordonnées de la licence :	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Dates de demande, d'octroi et d'expiration de la licence :	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Matière(s) première(s) couverte(s) par les licences :	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Couverture de toutes les licences actives ?	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Couverture de toutes les licences détenues par des entreprises aux revenus significatifs ?	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
Secteurs pétrolier et gazier	Registre des licences pour le secteur pétrolier	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Nom du détenteur de licence :	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Coordonnées de la licence :	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Dates de demande, d'octroi et d'expiration de la licence :	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
	Matière(s) première(s) couverte(s) par les licences :	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE	
Couverture de toutes les licences actives ?	< Discrétion ITIE ou divulgation systématique ? >	URL	Référence à la page du Rapport ITIE		

Participation des parties prenantes (#1.1-1.4)

- Supervision par le GMP
- Participation du gouvernement
- Participation des entreprises
- Participation de la société civile

Cartographie de la transparence (#2.1-6.4)

Exigence 2.4 : Contrats									
Objectif de l'Exigence 2.4	Accomplissement de progrès relativement à l'objectif de l'Exigence, pour assurer que le public a accès à toutes les licences et tous les contrats liés aux activités extractives (au moins à partir de 2021), afin que le public puisse comprendre les droits et obligations contractuels des entreprises qui mènent leurs	Sans objet/Non respecté/Partiellement respecté/En grande partie respecté/Plinement respecté/Dépassé							
Exigence	Comment ces informations sont-elles divulguées ?	Où ces informations sont-elles systématiquement divulguées ?	Où figurent-elles dans le Rapport ITIE ?	Lacunes ou faiblesses identifiées en matière d'exhaustivité, de qualité des données, de désagrégation ou d'accessibilité (par le Groupe multipartite, l'Administrateur)	Examen et évaluation préliminaire d'examen du Secrétariat international	Questions du Secrétariat international au Groupe multipartite	Réponses du Groupe multipartite aux questions du Secrétariat international	Évaluation finale du Secrétariat international	
Politique du gouvernement sur la divulgation des contrats	« Déclaration ITIE ou divulgation systématique ? »	URL	Référence à la page du Rapport ITIE						
Les textes des contrats sont-ils divulgués ?	« Déclaration ITIE ou divulgation systématique ? »	URL	Référence à la page du Rapport ITIE						
Les textes des licences sont-ils divulgués dans leur intégralité ?	« Déclaration ITIE ou divulgation systématique ? »	URL	Référence à la page du Rapport ITIE						
Registre des contrats pour le secteur minier	« Déclaration ITIE ou divulgation systématique ? »	URL	Référence à la page du Rapport ITIE						
Registre des contrats pour le secteur pétrolier	« Déclaration ITIE ou divulgation systématique ? »	URL	Référence à la page du Rapport ITIE						
Registre des contrats pour un ou plusieurs autre(s) secteur(s) – ajoutez des lignes s'il y en a plusieurs	« Dans le Rapport ITIE ou divulgation systématique ? »	URL	Référence à la page du Rapport ITIE						
Existe-t-il une liste accessible au public de tous les contrats d'exploitation et d'exploration en cours ?	« Dans le Rapport ITIE ou divulgation systématique ? »	URL	Référence à la page du Rapport ITIE						
Existe-t-il des contrats/licences signés avant le 1er janvier 2021 qui sont rendus publics ?	« Dans le Rapport ITIE ou divulgation systématique ? »	URL	Référence à la page du Rapport ITIE						

Objectif de l'Exigence et chaque aspect de l'Exigence

Comment ces informations sont-elles divulguées? Où sont-elles systématiquement divulguées? Où figurent-elles dans le Rapport ITIE? Lacunes ou faiblesses identifiées (exhaustivité, qualité, désagrégation, accessibilité)?



Examen et évaluation préliminaire du SI; Questions du SI au GMP; Réponses du GMP aux questions du SI; Évaluation finale du SI

Résultats et impact de l'ITIE (#1.5, 7.1-7.4)

- Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE
- Débat public
- Durabilité et efficacité
- Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

Implication pour la mise en œuvre

- Plus de responsabilités pour le GMP et le secrétariat national dans la préparation à la Validation:
 - Modèles de collecte de données
 - Points de vue des parties prenantes

- Besoins d'appui du Secrétariat international et autres acteurs ?

Prochain atelier le 17 mars 2021

1. Procédure de Validation : exemple pratique d'un calendrier
2. Examen détaillé des trois modèles de collecte de données
3. Comment la Validation peut renforcer la mise en œuvre, et vice versa

Possibilité d'organiser des ateliers de travail avec le Secrétariat international sur demande

La Validation renforce la mise en œuvre

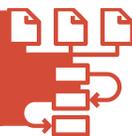
Utiliser les modèles et formulaires pour la Validation pour faciliter la mise en œuvre.

REmplir le « Formulaire de résultats et d'impact »

REmplir le « Formulaire d'engagement des parties prenantes »

Examen des résultats et de l'impact

6



Analyse et communication des données

5



REmplir le « Modèle de transparence »

Supervision des divulgation

4



1 Établissement des objectifs de l'ITIE

CONVENIR d'un plan de travail



2 Examen des divulgations

CARTOGRAPHIER les divulgations déjà existantes à l'aide du « Modèle de transparence »

1 an

Validation externe tous les 12 à 36 mois



3 Divulgation des données

COLLECTER ET DIVULGUER les données par le biais des systèmes des pouvoirs publics et des entreprises / Rapports ITIE

Fiche explicative

- https://eiti.org/files/documents/fr_explain_eiti_validation_mode_l.pdf



PRINCIPALES MODIFICATIONS	
La procédure de Validation reste le moyen d'évaluer les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 .	
Validation ITIE de 2016 à mars 2021	Validation ITIE à partir d'avril 2021
RÉSULTATS ET IMPACT	
Si certains résultats ainsi que l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sont documentés, il n'existe pas de mécanisme permettant d'apprécier ledit impact à sa juste valeur.	L'impact positif de la mise en œuvre de l'ITIE est récompensé selon cinq indicateurs qui évaluent son efficacité et sa durabilité.
ÉVALUATION	
Le résultat de la Validation est une évaluation d'ensemble allant de « Progrès satisfaisants » à « Aucun progrès ».	Le résultat de la Validation consiste en l'attribution d'un score numérique allant de zéro à 100, accompagné d'un indicateur correspondant allant de « Faible » à « Très élevé ». Cela donne lieu à une mesure plus nuancée des progrès qu'il est plus facile de communiquer aux parties prenantes.
ÉCHÉANCIER	
Les pays qui ne mettent pas en œuvre l'intégralité des Exigences de l'ITIE au plus tard lors de leur troisième Validation sont suspendus.	Il est attendu des pays qu'ils progressent durant la période entre les Validations successives, mais ils ne seront pas sanctionnés s'ils n'arrivent pas à satisfaire à toutes les Exigences de l'ITIE dans un délai donné.
La période maximale allouée pour prendre des mesures correctives est de 18 mois.	Le délai pour la prise de mesures correctives est plus flexible, avec un maximum de 24 mois.
FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS	
Le Secrétariat International rassemble la documentation pour la Validation, en demandant des informations aux secrétariats nationaux et aux Groupes multipartites (GMP) sur une base ad hoc.	Le Groupe multipartite est chargé de s'assurer que les données et la documentation devant servir à démontrer les progrès réalisés soient rassemblées et soumises au Secrétariat International avant la Validation.
Le Secrétariat International prépare l'évaluation, qui est examinée par un Valideur Indépendant lors des premières Validations. L'équipe de Validation du Secrétariat International comprend généralement des membres de l'équipe du pays concerné, qui apportent aussi un soutien à la réalisation du travail.	La Validation ne nécessite pas le recrutement d'un Valideur Indépendant, mais le Conseil d'administration de l'ITIE peut consulter des experts externes. Les rôles du personnel du Secrétariat International qui entreprend la Validation et appuie la mise en œuvre sont clairement séparés.
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	
Le Secrétariat International consulte les principales parties prenantes, mais il n'existe pas de mécanisme de consultation publique sur la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays.	Tant l'évaluation de la participation des parties prenantes que la transparence de la Validation sont renforcées par le biais d'une consultation publique qui précède la Validation.



Modifications apportées à la procédure de Validation ITIE

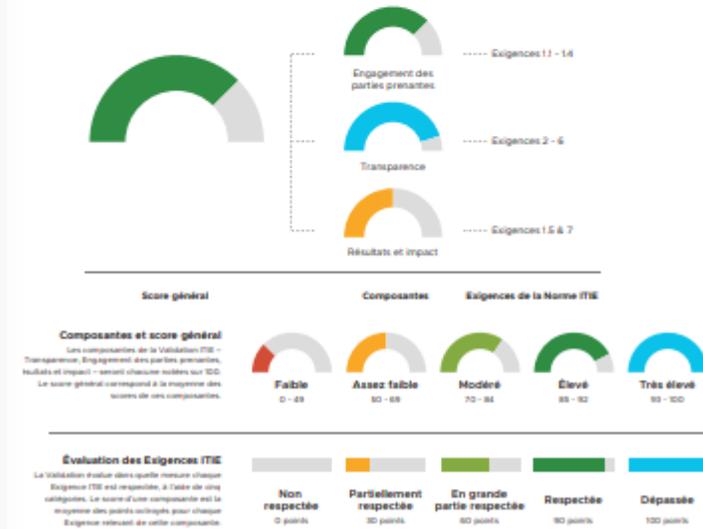
janvier 2021

Afin de mieux soutenir la mise en œuvre de l'ITIE et de la rendre plus pertinente, durable et efficace, le Conseil d'administration de l'ITIE a lancé un nouveau modèle de Validation.

Cette nouvelle approche permettra de conserver la rigueur de la procédure de Validation tout en intégrant les priorités des pays mettant en œuvre l'ITIE ainsi que les difficultés auxquelles ils doivent faire face. Renforçant la fonction de supervision régulière des divulgations exercée les Groupes multipartites, elle cherche à associer davantage les parties prenantes tout au long du processus et à faire en sorte que les résultats espérés de la mise en œuvre de l'ITIE puissent être atteints.

Nouvelle approche pour évaluer les progrès

L'évaluation globale d'un pays dans le cadre de la Validation tiendra compte de trois critères : « la transparence », « l'engagement des parties prenantes » et « les résultats et l'impact ». Chaque exigence de l'ITIE sera évaluée selon l'un de ces trois critères.





Questions

Réponses



Extractive Industries
Transparency Initiative

Merci

www.eiti.org
@EITlorg

AUTEUR Secrétariat international

DATE 03.03.2021

OCCASION Formation sur le nouveau modèle de Validation

E-MAIL secretariat@eiti.org **TELEPHONE** +47 22 20 08 00

ADDRESS EITI International Secretariat, Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norway